



CRAJ - Centre de recherche et d'analyse juridiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CRAJ - Centre de recherche et d'analyse juridiques. 2015, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02033731

HAL Id: hceres-02033731

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033731>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques

CRAJ

sous tutelle des

établissements et organismes

Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Natalie FRICERO, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques
Acronyme de l'unité :	CRAJ
Label demandé :	EA
N° actuel :	
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M ^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE et M. Jean-Jacques LEMOULAND
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Sébastien PELLE

Membres du comité d'experts

Président :	M ^{me} Natalie FRICERO, Université de Nice
Experts :	M. Claude BLUMANN, Université de Paris 2 M. Hubert BOSSE-PLATIERE, Université de Bourgogne M ^{me} Séverine CABRILLAC, Université de Montpellier 1

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Cyril NOURISSAT

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Mohamed AMARA, Université de Pau et de l'Adour
M. Laurent BORDES, Université de Pau et de l'Adour
M. Jacques JAUSSAUD (directeur adjoint de l'École Doctorale n°481 « Sciences Sociales et Humanités »)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le CRAJ a connu une évolution dynamique : d'abord jeune équipe, puis équipe recommandée, puis équipe d'accueil, il est aujourd'hui une structure fédérant quatre équipes : l'Observatoire de Droit Comparé sur la Famille (OFAP), l'Observatoire De Jurisprudence (ODJ), l'Unité de Droit des Affaires (UDA) et l'Unité de Sciences Criminelles Comparées (UJP). Cette montée en puissance l'a amené à changer la signification de son sigle passant de Centre de recherche et d'analyse de la jurisprudence à Centre de recherche et d'analyse juridiques, ce qui l'autorise à explorer de nouveaux champs.

Le CRAJ sert de structure d'accueil au Master Droit privé dans ses différentes spécialités qui sont toutes dirigées par des enseignants-chercheurs membres du CRAJ : droit privé général et appliqué (parcours droit privé général et parcours procédures et contentieux privés), droit notarial, droit de l'entreprise (parcours juriste d'affaires, parcours droit de la consommation, parcours juriste d'affaires franco-espagnol), droit pénal et criminologie (parcours exécution des peines et droits de l'homme et parcours criminologie et droit des victimes).

Équipe de direction

Le CRAJ est actuellement dirigé par M^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE et M. Jean-Jacques LEMOULAND, pour le contrat à venir elle sera dirigée par M. Sébastien PELLE.

Les thèmes sont dirigée par

M. Jean-Jacques LEMOULAND, pour l'Observatoire de Droit Comparé sur la Famille (OFAP)

M^{me} Virginie LARRIBAU-TERNEYRE et M. Pierre-Yves ARDOY pour l'Observatoire De Jurisprudence (ODJ)

M. Arnaud LECOURT pour l'Unité de Droit des Affaires (UDA) l'Unité de Sciences Criminelles Comparées (UJP)

M. Nicolas BAREÏT et M. Sébastien PELLE pour l'Unité de Sciences Criminelles Comparées (UJP)

Nomenclature HCERES :

SHS2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	15	
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	15 chercheurs associés	
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	30	

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	37	
Thèses soutenues	2009/2014 7	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10	

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CRAJ est composé d'enseignants-chercheurs de grande valeur ayant une production scientifique soutenue et de grande qualité. Il a su rassembler ses membres autour de projets communs (colloques, publications, journées de formation) convaincants.

Le CRAJ a su tisser des liens forts avec son environnement (Cahiers de jurisprudence d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, journées de formation au profit de nombreux professionnels).

On observe une bonne ouverture à l'international (notamment vers l'Espagne, avec comme fleuron la création d'un master 2 transfrontalier juriste d'affaires franco-espagnol).

Ce dynamisme attire un nombre important de doctorants (37) dont le suivi s'avère sérieux (pour le contrat en cours : deux prix de thèses renommés : Dalloz et fondation Varennes, deux enseignants-chercheurs statutaires en France, deux dans leur pays d'origine, deux enseignants-chercheurs contractuels).

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique est abondante, continue et de grande qualité. Elle est complétée par le fait que certains des membres bénéficient d'une expertise reconnue.

Le thème de recherche fédérateur choisi (justice, juge et jurisprudence) présente l'avantage, d'une part, d'être pleinement intégré à l'axe prioritaire validé par l'Établissement (justice et territoire), d'autre part, de permettre aux divers profils du CRAJ de s'investir et de tisser des partenariats avec d'autres équipes de recherche du secteur droit-économie-gestion.

En ce sens, le CRAJ a su établir des relations renforcées avec des unités de recherche d'autres Universités (Lyon 3) et d'autres équipes de l'Université de Pau et des pays de l'Adour (PDP).

La forte attractivité auprès des doctorants est justifiée par un encadrement produisant des résultats tangibles.

Enfin, l'ouverture bienvenue à l'international se manifeste notamment par la mise en place d'un axe franco-espagnol reposant à la fois sur des enseignements et des publications

Points faibles et risques liés au contexte

La structuration en 4 équipes ou, plutôt, thèmes distincts, même si elle a une origine historique, mérite d'être réfléchie, en raison notamment de la relative faiblesse des effectifs affectés à chacune (par exemple, l'unité de sciences criminelles comparées (UJP) comprend seulement deux enseignants-chercheurs).

La restructuration du CRAJ autour de programmes fédérateurs tenant compte des deux axes de recherche choisis mérite d'être approfondie.

La recherche de financements « extérieurs » mérite d'être soutenue

Recommandations

Les atouts du CRAJ peuvent lui permettre de développer ou de formaliser davantage de partenariats, notamment dans l'optique de récolter des ressources financières propres.

Le CRAJ doit veiller à développer des programmes fédérateurs autour de ses axes de recherches en envisageant des liens avec les chercheurs des autres unités. L'ampleur du principal axe choisi doit être tempérée par une définition forte, précise et directive des projets à entreprendre.